

*Interpellation présentée par le député:
M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 23 juillet 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Rhino, Bistrok, Cave12: Au nom de la loi ça suffit !

Messieurs du Gouvernement,

Le jeu a assez duré ! La population en a assez de ce groupuscule de gauchos qui se moquent éperdument de la loi et n'ont aucun respect des citoyens de notre canton.

Depuis plus d'une décennie, des générations de squatters se succèdent à Rhino. Ils utilisent, parfois avec l'appui des partis politiques, qui par ailleurs se partagent tous les pouvoirs à Genève, toutes les formes de recours judiciaires. Or il est impossible de vouloir justifier l'injustifiable : **s'approprier le bien d'autrui !** Les chefs successifs du département chargé de cette question, jusqu'à celui-ci, ainsi que ceux qui avaient la responsabilité de résoudre judiciairement cette question à son départ, ont fait preuve d'une coupable complaisance. Même si l'on doit admettre que la liberté d'expression est garantie par notre Constitution, elle ne peut jamais en violer une autre celle de la garantie de la propriété privée. Or, la gestion politique du dossier Rhino jusqu'à ce jour, montre que certains partis sont prêts à tout pour maintenir une minorité dans la plus totale illégalité. Certes l'action du pouvoir judiciaire semble réveillée par des actions courageuses, il n'en demeure pas moins que c'est sur le plan des Institutions que l'inaction n'est pas uniquement à déplorer mais à dénoncer.

Pendant trop longtemps on a fait croire à la population que le squat était une vision alternative de la société.

En réalité, le squat ne peut être toléré qu'à une seule et unique condition, avec l'accord du propriétaire pour un temps déterminé. C'est ce qu'avait proposé l'ancien Conseiller d'Etat Philippe Joye dans certains cas particuliers. Toute autre tolérance à l'égard du squat est une grave atteinte aux Institutions de la République. Ceux qui y prêtent la main sont aussi coupables que les squatters eux-mêmes. C'est sur la base de ce mensonge entretenu depuis près de vingt ans que la population a fait preuve d'une certaine mansuétude amusée. Aujourd'hui, les citoyens de Genève qui paient leur loyer souvent très cher et qui paient des impôts sont fatigués de voir que les squatters sont plus respectés qu'eux.

Dans ces conditions, comment le Conseil d'État in corpore, mais plus particulièrement le département des Institutions, peut-il tolérer une zone de non droit ? Le gouvernement est l'un des garants de la Constitution. En laissant s'installer des zones de non droit, il donne l'impression de démissionner dans cette tâche. Veut-il une révolution ? Lorsque j'évoque une zone de non droit, outre l'occupation illicite de l'immeuble, je fais référence à la tolérance des responsables politiques qui ne soutiennent pas l'action publique de maintien de l'ordre. En restant passifs, ils prônent l'anarchie totale allant jusqu'à laisser ouvrir un bistrot et une discothèque sans la moindre autorisation de patente !

Que le conseiller d'état en charge du service des patentes, vienne expliquer publiquement ce qu'il a fait pour tolérer l'exploitation dans de telles conditions ! Cela démontrer que ce magistrat agit en dehors de la Loi et de manière complice. Les gens de Rhino ne respectent pas non plus les normes de vente de boissons alcoolisées pour les mineurs, sans même parler de l'aspect salubrité/sécurité publique gravement mis en cause dans ces lieux.

La complicité des Services Industriels, et avec eux leur magistrat de tutelle, qui fournissent les énergies est tout aussi navrante et doit être dénoncée avec la même vigueur.

La responsabilité éminemment politique dans ce dossier est prouvée par la présence à la présidence du Conseil d'administration des SIG d'un ancien élu communiste et des liens étroit qu'il entretient avec le Conseiller d'Etat et ministre de tutelle de cette société publique autonome.

Le comble est que ces malandrins ont créé un site Internet à l'adresse ; <http://www.rhino.la/>. Pour ceux qui l'ignoraient «.la » indique une adresse au...LAOS !. Est-ce une nouvelle façon de participer au dialogue Nord/Sud ?

Même s'ils prônent l'alternative, ils ne sont pas stupides et cette adresse vise surtout à empêcher les autorités genevoises de le fermer.

Que trouvons-nous sur ce site Internet du Laos ? En aucun cas un guide touristique local. En revanche, nous y trouvons ;



De la pub pour une discothèque genevoise hors la loi et située à 10'000 kilomètres du Laos..... Pas de doute sur le lieu, voici l'adresse publiée sur le Net ; 12 bd de la tour - 1205 Genève/CH - tél:+41(0)78/682.12.35

Avec un numéro de téléphone suisse.

Ou encore :



Une autre publicité cette fois pour le Bistr'okExtrait de la page Web :
 24, BD DES PHILOSOPHES / GENÈVE TEL: 022 329 33 95
 OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI FERMÉ MARDI SOIR ET
 WEEK-END

Le Bistr'Ok est reparti ! On a eu six mois d'inactivité mais depuis fin octobre 2003 une nouvelle équipe s'est mise sur pied dans le but de faire revivre cette petite mais "légendaire" scène qui anime la vie culturelle et alternative genevoise depuis plus de 15 ans déjà.

Le Bistr'Ok est un lieu d'échange où l'on peut se restaurer à moindres frais à midi (plat à 10.-) et soir (crêpes de 3.- à 8.-), suivant les horaires. C'est aussi un lieu qui accueille diverses manifestations, qu'elles soient musicales ou cinématographiques.

Le Bistr'ok est ouvert, tous les jours en semaine:

- de 12h à 14h30: plats chauds

- dès 19h: Bar

-vendredi soir concerts dès 21h00. Pour le programme: consulter le site du Bistr'ok

Les animateurs du site Internet agissent en violation des dispositions pénales suisses, notamment pour : « Incitation au désordre public ».

Extrait du site Internet :

Le Bistr'Ok est en DANGER !!!

Rhino menacé d'expulsion sauvage

"L'opération devrait se dérouler de la manière suivante: dans un premier temps, la police arrêtera les habitants, en prétextant du flagrant délit de violation de domicile. Une fois l'immeuble vidé, les représentants des propriétaires (...) viendront constater que l'immeuble est vide, qu'en conséquence personne n'y habite, et videront les lieux de toutes les affaires. (...).

Les immeubles seront alors rendus inhabitables (vitres brisées, toilettes bouchées, plafonds arrachés, etc.) et ensuite surveillés par une société privée de sécurité, cela afin d'éviter que les habitants ne puissent revenir chez eux."

Communiqué de presse RHINO - 5 juillet 2007

RASSEMBLEMENT

jeudi 12 juillet à 18h devant la Corne de Rhino

24 bd des Philosophes

News:

Le Bistr'ok résiste! Il reste ouvert à midi jusqu'au vendredi 13 juillet 2007

Ceux qui tolèrent de telles officines doivent être considérés comme leurs complices. A moins qu'ils ne prouvent qu'ils ignorent tout de ces établissements. Difficile à croire avec la surveillance permanente, digne d'une chef d'Etat de république bannière en visite à Genève, dont bénéficie le squat Rhino.

Les tenanciers des établissements mentionnés ci-dessus, sont des hors la loi, bénéficiant d'une complaisance coupable de la part des autorités politico's judiciaires du canton. Cela doit être rappelé fermement !

La population qui paie un loyer très élevé pour se loger, ceux qui paient taxes et redevances professionnelles, sont en droit de se demander ; A QUOI BON ! IL SUFFIT D'ADHÉRER A UNE MOUVANCE ULTRA GAUCHE, SE PRETENDRE BABACOOOL, JOUER DE LA GUITARE, FUMER LA MOQUETTE ET DENONCER LE GRAND CAPITALISME.....ET NE PLUS RIEN PAYER POUR POUVOIR TOUT SE PERMETTRE !

Est-ce vraiment le message du discours de St-Pierre ? Quelle image du respect des lois veut promouvoir le Conseil d'État ? Est-il bien là dans sa majorité, pour faire respecter l'ordre de la République ? Sa nouvelle majorité rose-verte veut-elle faire une démonstration inverse en faisant croire que le bonheur est dans le désordre ? C'est en tout cas ce que le citoyen ordinaire doit penser !

Les volontés des faibles se traduisent par des discours; les volontés fortes par des actes.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

- **Quelle action de fond le Conseil d'État entend mettre en place pour que des situations du genre Rhino, aussi déplorables pour l'image de Genève tant au plan national qu'international, ne puissent plus voir le jour ?**